



Comment le travail social pourra-t-il répondre de manière engagée aux enjeux et aux besoins de la société québécoise en constante évolution et transformation :
Réflexions issues d'une démarche menée par la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB)

Mémoire réalisé dans le cadre des États généraux du travail social

Par Géraldine Bureau, M.Sc. travail social

Pour la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB)

Septembre 2023

Subjectivité, identité, parole, lien social : le travail social les rencontre par le petit bout. Il les voit par le défaut, la défaillance, le manque. (...) elles portent toutes la marque d'un ratage, d'un processus inachevé, bousculé d'événements inattendus, de quelque chose qui n'a pas pris sa place, qui n'a pas sa place, et qui en souffre, mais en même temps dérange. C'est ce point-là, le point aveugle, mais qui est aussi le levier, le point d'Archimède du travail social. C'est là qu'il opère. Il rafistole, il bricole les sujets et le social, il transige, tempore, aménage des transitions impossibles. Art de faire, noblesse du métier, habileté de l'artisan : mais aucun énoncé ne peut dire ce qui est en jeu. L'entre-deux n'est pas un lieu.

Michel Autès ¹

¹ Autès, M. (2013). Les paradoxes du travail social. Dunod, p.246.

Table des matières

À propos de la Table p.1

Sommaire des propositions p.2

Introduction p.3

Mise en contexte de la démarche et précisions sur les critères de l'ACA p.3

Des pratiques qui trouvent leur sens à travers les défis du contexte social dans lequel elles s'exercent et sur lequel elles interviennent p.5

Des pratiques riches et subtiles qui méritent d'être davantage reconnues par les OCASSS p.6

Des pratiques qui méritent d'être davantage reconnues par les décideurs publics, les bailleurs de fonds et par la société en général p.10

Conclusion p.11

À propos de la Table

La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) est formée de 44 regroupements nationaux, actifs à la grandeur du Québec. Ceux-ci abordent la santé et les services sociaux sous différentes perspectives (femmes, jeunes, hébergement, famille, handicap, communautés ethnoculturelles, sécurité alimentaire, santé mentale, violence, périnatalité, toxicomanie, etc.). À travers ses membres, la Table rejoint plus de 3 000 groupes communautaires de base de toutes les régions. Ce sont par exemple des maisons de jeunes, des centres de femmes, des cuisines collectives, des maisons d'hébergement, des groupes d'entraide, des centres communautaires, des groupes qui luttent contre des injustices, etc.

Par, pour et avec les communautés dont ils sont issus, les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux (OCASSS) sont autant de réponses collectives à une quête de justice sociale. Avec leurs actions innovatrices, leurs pratiques originales et leur vision globale, ils constituent des ressources aussi variées qu'essentielles. Bien qu'ils agissent souvent dans l'ombre, ils sont partout au Québec et travaillent à l'amélioration constante de la société. Plus de deux millions de citoyennes et citoyens s'y retrouvent pour renforcer des milliers de communautés. Lieu de mobilisation, de concertation et de réflexion par et pour les OCASSS, la Table est fière d'inscrire ses pratiques et approches dans les principes de l'action communautaire autonome.

Mission de la Table :

- Assurer la concertation entre ses membres et favoriser leur participation critique relativement à divers enjeux de société, particulièrement en lien avec la santé et les services sociaux et l'action communautaire autonome ;
- Défendre les intérêts des organismes communautaires et bénévoles, en particulier ceux du domaine de la santé et des services sociaux ;
- Faire des représentations auprès des instances politiques, particulièrement auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux ;
- Fournir des services d'information et de formation aux membres ;
- Collaborer avec des organismes du milieu et participer à des coalitions visant à protéger le filet social et les droits humains.

Sommaire des propositions

Proposition #1 Réaffirmer notre engagement à agir pour que des personnes, des groupes et des communautés soient des acteurs et des actrices de changement social avec nos approches citoyennes, notre vision globale et nos valeurs de justice sociale.

Proposition #2 Valoriser au sein de nos milieux, la nature éthique, critique et réflexive de nos approches à travers la consolidation d'espaces de partage, d'échanges, de réflexion, de recherche et de formation en lien avec nos pratiques.

Proposition #3 Poursuivre le travail de reconnaissance de l'action communautaire autonome et du travail social auprès des décideurs publics, des bailleurs de fonds et de la société en général.

Introduction

Plus qu'un simple milieu d'exercice du travail social, l'action communautaire autonome (ACA) est un univers riche et complexe aux pratiques singulières qui sont intimement liées à la discipline du travail social au Québec.

Dans ce mémoire, nous souhaitons apporter quelques éléments de réponse à la grande question : *comment le travail social pourra-t-il répondre de manière engagée aux enjeux et aux besoins de la société québécoise en constante évolution et transformation?* Nous appuierons nos humbles réflexions sur l'expérience d'une démarche entourant la spécificité des pratiques d'action communautaire autonome dans le domaine de la santé et des services sociaux, *L'ACA chez les OCASSS*, menée par la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB ou Table).

Mise en contexte de la démarche et précisions sur les critères de l'ACA

En 2021, la Table a initié une démarche entourant la spécificité des pratiques d'action communautaire autonome dans le domaine de la santé et des services sociaux. Ce projet, *L'ACA chez les OCASSS*², répond à un désir de longue date des membres de la Table de valoriser la spécificité des pratiques des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux (OCASSS). Il s'ancre dans le contexte de travaux d'amélioration au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) menés par le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Il s'inscrit plus précisément dans l'intégration progressive de l'ensemble des critères de l'ACA pour l'admissibilité au programme. Ce mode de soutien financier de l'État est essentiel pour les OCASSS et les communautés auxquelles ils appartiennent, puisqu'il soutient leur mission globale et favorise le déploiement de leur autonomie.

En plus d'œuvrer dans le vaste domaine qu'est celui de la santé et des services sociaux, les OCASSS appartiennent à la grande famille de l'ACA. Les organismes d'action communautaire autonome sont créés et administrés par et pour les gens de la communauté. Ils sont issus de l'autodétermination de citoyens et de citoyennes d'une communauté qui, face à une problématique sociale, décident de s'associer, de s'organiser et d'agir sur leur milieu. Leur action est indépendante des réseaux publics et vise une transformation sociale pour un monde meilleur et plus juste. Le mouvement de l'ACA est spécifique au Québec et regroupe environ 5000 organismes, dont près des trois quarts sont des OCASSS.

L'action communautaire dispose d'une politique québécoise depuis 2001, la "Politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire : *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*". Celle-ci reconnaît l'autonomie des organismes d'action communautaire (AC) ainsi que l'autonomie des organismes d'ACA, incluant celle des organismes de défense collective des droits (DCD). Des critères y sont élaborés à partir des spécificités de ces trois groupes. Les organismes d'AC adhèrent aux quatre premiers critères auxquels s'ajoutent 4 critères supplémentaires dans le cas des organismes d'ACA, puis encore 4 de plus pour ceux en DCD.

² Pour obtenir plus de détails sur la démarche et la méthodologie utilisée, veuillez consulter la section de notre site Internet dédiée au projet : <https://trpocb.org/acachezlesocasss/>

Les 8 critères de l'ACA

1. avoir un statut d'organisme sans but lucratif
2. démontrer un enracinement dans la communauté
3. entretenir une vie associative et démocratique
4. être libre de déterminer sa mission, ses orientations ainsi que ses approches et ses pratiques
-
5. avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté
6. poursuivre une mission sociale propre à l'organisme et qui favorise la transformation sociale
7. faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges axées sur la globalité de la problématique abordée
8. être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public

Le PSOC ayant été créé en 1973, c'est-à-dire avant la politique, il n'exigeait pas, jusqu'ici, de répondre aux 8 critères de l'ACA. C'est donc dans un souci de cohérence avec la politique que la Table et ses alliés du milieu saluent la décision d'intégrer progressivement l'ensemble des critères de l'ACA pour l'obtention du PSOC, volet mission globale. Alors que les organismes devaient répondre aux critères #1,#2,#3,#4,#5 et #8 et tendre vers les critères #6 et #7, d'ici 2028, ils devront démontrer leurs adhésions à ces deux derniers critères pour être admissibles au programme. Ce contexte, bien qu'il engendre son lot de défis, constitue un bon levier pour consolider, valoriser, reconnaître et faire reconnaître la spécificité des pratiques d'action communautaire autonomes en santé et services sociaux. C'est dans cette optique que l'ACA chez les OCASSS a été créé.

Le projet se décline en deux étapes. L'une d'elles vise d'abord à réaliser un premier portrait de la situation afin de mieux saisir la compréhension et la perception qu'ont les OCASSS de la spécificité de leurs pratiques ainsi que les manières qu'ils ont de les valoriser et de les mettre en œuvre.

La prochaine étape est essentiellement destinée à accompagner les OCASSS pendant et après la période d'intégration progressive des critères, en développant des outils adaptés à leurs besoins. Alors que nous rédigeons ces lignes, la démarche est loin d'être aboutie, mais le portrait que nous avons dressé nous permet déjà de tirer quelques constats que nous aimerions porter à l'attention des acteurs et actrices du travail social d'aujourd'hui et de demain, dans le cadre des États généraux en travail social.

Des pratiques qui trouvent leur sens à travers les défis du contexte social dans lequel elles s'exercent et sur lequel elles interviennent

C'est dans un refus d'accepter l'inacceptable que les pratiques d'ACA trouvent leur sens. Leurs spécificités apparaissent dans leur capacité à s'ajuster au contexte social dans lequel elles se développent pour en changer les contours et tenter d'éradiquer les inégalités qui le caractérisent. Elles agissent à la fois sur les causes et sur les conséquences.

Les pratiques d'ACA et du travail social s'exercent dans un contexte social complexe et mouvementé. Plus le monde est injuste et difficile à vivre, plus les pratiques de transformation sociale, avec leurs approches citoyennes et leur vision globales, deviennent pertinentes, et ce, malgré le lot d'enjeux et de défis que l'expérience comporte.

Si la pandémie de Covid-19 a exacerbé les inégalités sociales et mis en lumière des failles importantes des politiques publiques, les OCASSS, en plus du soutien qu'ils déploient pour pallier aux conséquences dramatiques de ces injustices, travaillent à enrayer les problèmes à la racine. Ils agissent sur les causes structurelles de ces inégalités et déploient un large spectre de pratiques pour transformer la société.

Ils agissent de différentes manières et à différents niveaux avec une vision critique qui cherche à rendre compte de la globalité des situations vécues par les communautés et les personnes qui les constituent. Une politique sociale inadéquate devient, par exemple, l'occasion de se solidariser avec d'autres groupes citoyens pour faire pression sur le gouvernement ou pour dénoncer certaines idéologies dominantes. Elle peut permettre de constater l'interrelation entre des situations vécues, collectiviser les problèmes et renforcer des solidarités. Elle peut devenir un levier pour faire changer les regards sur certains groupes marginalisés, sur l'importance de changer des comportements ou d'organiser la société différemment, pour ne donner que quelques exemples.

Les OCASSS travaillent à renforcer un tissu social malmené par de lourdes tendances néo-libérales. Lorsque la société tend à se polariser à travers des discours menant à la violence, les pratiques d'ACA permettent le débat et la rencontre d'idées contradictoires. Elles dénaturent les stigmates et rendent visible les intérêts des groupes qui profitent de ces divisions. Pour les OCASSS, ces problématiques sociales représentent la nécessité d'agir dans une optique de droit à la santé. Ils vont, par exemple, agir de manière préventive avec des activités de sensibilisation, d'éducation populaire ou remettre en questions les pratiques qui médicalisent les problèmes sociaux.

De manière générale, ces problèmes constituent un levier pour valoriser la démocratie et la participation citoyenne sous toutes leurs formes. Retenons que c'est dans son engagement à agir pour que des communautés soient des actrices de changement social que l'action communautaire autonome cherche à répondre aux enjeux du contexte social complexe et mouvementé dans laquelle elle s'inscrit.

Proposition #1 Réaffirmer notre engagement à agir pour que des personnes, des groupes et des communautés soient des acteurs et des actrices de changement social avec nos approches citoyennes, notre vision globale et nos valeurs de justice sociale.

Des pratiques riches et subtiles qui méritent d'être davantage reconnues par les OCASSS

Si le contexte social influence les pratiques et vise et versa et que les pratiques des OCASSS trouvent leur pertinence dans leur engagement à agir pour que les communautés soient des actrices de changement social, il est loin d'être évident pour ceux-ci de reconnaître et faire reconnaître la spécificité de leurs pratiques. Au-delà d'un fort sentiment d'appartenance à l'ACA, le portrait que nous avons dressé dans le cadre de l'ACA chez les OCASSS³ nous a permis de constater qu'il existe plusieurs défis à cette reconnaissance, mais aussi des solutions.

Tout comme les acteurs et actrices du travail social peuvent s'identifier à leur discipline, un sentiment d'appartenance notable est présent chez les OCASSS à l'égard de l'action communautaire autonome. Ils sont très attachés à leur autonomie⁴, et ce, même s'il subsiste de grandes zones de flou entourant cette notion et une grande diversité d'interprétations quant aux manières de la concevoir, de s'y identifier et de la mettre en œuvre. Au niveau de l'action communautaire autonome, par exemple, nous allons parfois l'associer à un ensemble de manières de voir et de faire les choses, tantôt nous allons la présenter comme un mouvement, ensuite comme un statut organisationnel, en termes de critères ou encore comme un milieu d'intervention, etc.

Le flou persiste lorsqu'il est question des critères de l'ACA et, bien que leurs principes soient au cœur de la spécificité des pratiques d'action communautaire autonome, la confusion s'amplifie lorsque l'on aborde les critères #6 et #7⁵. Plusieurs personnes les trouvent imprécis et difficiles à comprendre, mais reconnaissent clairement qu'ils sont essentiels pour alimenter la réflexion autour de leurs actions et la manière dont elles sont réalisées. Les termes employés dans le libellé de ces critères sont parfois ambigus, et les définitions de certains critères semblent se chevaucher. La compréhension varie grandement d'un milieu, d'un organisme et d'une personne à l'autre, y compris dans un même organisme.

Les objectifs de transformation sociale, les approches citoyennes et la notion de vision globale semblent plus évidents à identifier pour certains types d'activités et les raisons pour lesquelles on les identifie comme tels, plus facile à expliquer. Ce tableau, tiré de groupes de discussion que nous avons menés, montre quelques exemples d'activités que les personnes participantes ont associé spontanément ou non aux principes des critères #6 et #7.

³ Ce portrait est entre autres basé sur une série d'entretiens individuels semi-dirigés avec les regroupements membres de la Table ainsi que sur des discussions de groupe menées auprès de personnes œuvrant dans des OCASSS. Pour plus de détails sur la méthodologie, vous pouvez vous référer à la *Synthèse des données recueillies dans le cadre de la réalisation du portrait des pratiques d'ACA chez les OCASSS* : <https://trpocb.org/premiers-documents-aca-chez-les-ocasss/>

⁴ À l'heure d'écrire ces lignes, l'Observatoire de l'ACA déploie un important chantier de recherche entourant l'autonomie au sein du mouvement de l'ACA. Des publications à venir confirment cet attachement des organismes d'ACA et démontrent clairement les retombées positives de leur autonomie à plusieurs niveaux. Une modélisation des différents aspects qui constitue cette autonomie sera aussi disponible : <https://observatoireaca.org/#projet-autonomie>

⁵ #6 poursuivre une mission sociale propre à l'organisme et qui favorise la transformation sociale
#7 faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges axées sur la globalité de la problématique abordée

Quelques exemples d'activités spontanément associées aux critères #6 et #7	Quelques exemples d'activités non associées spontanément aux critères #6 et #7
<ul style="list-style-type: none"> ● Actions de mobilisation ● Participation à des manifestations ● Signature de pétitions ● Campagne de sensibilisation ● Assemblée générale annuelle ● Participation à des tables de concertation ● Défense de droits ● Représentation et interventions politiques 	<ul style="list-style-type: none"> ● Tâches administratives ● Campagnes de financement ● Interventions individuelles ● Aide d'urgence ● Accueil et écoute ● Activités culturelles, sportives ou de loisir

Toutefois, d'autres activités génèrent des associations moins évidentes. Ainsi, une même activité peut être catégorisée différemment d'une personne à l'autre selon sa compréhension et son interprétation des critères. Les justifications varient aussi grandement de sorte que bon nombre de personnes ne voient pas spontanément le potentiel de transformation sociale dans leurs activités quotidiennes ou sont incapables de le décrire.

Retenons que les pratiques de transformation sociale, avec leurs approches citoyennes et leur vision globale ne sont pas nécessairement décomposables en activités spécifiques. Ce sont plutôt les façons de voir et de faire qui importent, comme la manière de prendre des décisions ou encore les intentions derrière chaque action. Ainsi, des activités qui semblent a priori peu susceptibles de s'inscrire dans les principes de ces deux critères pourraient être considérées autrement. Par exemple, une intervention individuelle peut répondre à un besoin immédiat d'une personne tout en s'inscrivant dans un objectif de transformation sociale dans la mesure où cette personne est impliquée dans la démarche ou qu'elle est accueillie sans jugement dans toute sa globalité. Ce tableau réunit des exemples de manières d'aborder les pratiques qui permettent de les inscrire dans les principes des critères #6 et #7. Ceux-ci ont été recueillis durant les mêmes groupes de discussion.

Quelques exemples de manières de voir et de faire s'inscrivant dans les principes des critères #6 et #7
<ul style="list-style-type: none"> ● Approche d'intervention par, pour et avec les personnes concernées ● Gestion ascendante favorisant la participation des membres et du personnel ● Valorisation du savoir expérientiel ● Approche féministe tenant compte du contexte social, politique et économique ● Approche critique ● Éducation populaire ● Actions collectives ● Accueil sans jugement des personnes ● Échanges, discussion et concertation

Comme le montre cet autre tableau tiré de nos groupes de discussion, il en va de même pour les tâches administratives qui prennent un sens différent lorsqu'elles sont exécutées selon des façons de faire spécifiques à l'ACA.

Quelques exemples de tâches administratives qui peuvent s'inscrire dans les principes des critères #6 et #7

- Gestion du budget selon les priorités établies par les membres
- Soutien à une campagne ou à une action de mobilisation en signature de courriel
- Rédaction du rapport d'activités en collaboration avec les membres du personnel ou de l'organisme
- Réunions d'équipe favorisant la discussion et la prise de décision collégiale
- Partage d'informations par courriel

Les activités qui semblent les plus susceptibles de rejoindre les principes des critères #6 et #7 peuvent aussi être considérées de ce même point de vue. Une assemblée générale ou une activité de mobilisation par exemple ne peuvent s'inscrire dans des approches citoyennes que dans la mesure où elles favorisent la participation collective. Le dernier tableau, toujours tiré de groupes de discussion que nous avons menés, présente quelques exemples d'activités dont les façons de faire rejoignent les principes des critères #6 et #7.

Quelques exemples d'activités dont les façons de faire s'inscrivent dans les principes des critères #6 et #7

Envoi d'infolettres et autres communications aux membres	Partage de nouveaux points de vue, présentation des enjeux sous différents angles, contribution à la réflexion critique, incitation à participer à des actions citoyennes.
Animation des réseaux sociaux	Partage d'analyses critiques, contribution à la réflexion critique.
Interventions individuelles	Prise en compte du contexte social, économique et politique dans lequel évolue une personne, et non seulement de sa situation particulière.
Campagne de sensibilisation	Revendication de changements structurels, mobilisation de différents acteurs autour d'une problématique commune, contribution à l'analyse critique d'une situation.
Jumelages	Création de liens entre des personnes de milieux différents favorisant une meilleure compréhension.
Groupes de soutien, groupes d'entraide	Création de liens de solidarité, valorisation du savoir expérientiel de pairs aidants.

Recrutement de pairs aidants	Valorisation du savoir expérientiel de personnes concernées par une problématique.
Accueil, écoute et accompagnement	Accueil et écoute sans jugement, accompagnement selon les besoins de la personne dans sa globalité.
Création et animation de comités	Implication des membres dans le processus de prise de décisions.
Participation à des tables de concertation	Concertation avec les différents acteurs de la communauté.

Bien que cette diversité d'interprétation des critères ne facilite pas la reconnaissance, par les OCASSS, de la spécificité de leurs pratiques, il demeure qu'elles s'inscrivent pour la plupart dans les principes des critères #6 et #7, même si ce ne sont pas tous les OCASSS qui en ont conscience ou qui savent comment le démontrer. Au-delà des zones de flou entourant l'interprétation des critères de l'ACA, il est important de savoir que bon nombre d'OCASSS reconnaissent leur importance pour préserver l'autonomie du milieu communautaire. À ce titre, le besoin de s'approprier les critères de l'ACA au sein du milieu semble faire l'objet d'un large consensus et un important travail de réflexion, d'échanges, de clarification, de vulgarisation et de sensibilisation est à faire au sein des OCASSS. Cet exercice d'appropriation doit se faire dans l'esprit de l'ACA, c'est-à-dire par et pour ces derniers.

Il est pertinent de se rappeler que l'objectif ultime de la démarche dépasse celui de répondre à des critères ou de démontrer son adhésion à ceux-ci, mais consiste à valoriser et consolider les pratiques de transformation sociale, les approches citoyennes et la vision globale des OCASSS. À ce titre, il est bien difficile de réduire la richesse, la diversité, la complexité et les subtilités de ces pratiques à quelques critères qui seraient purement administratifs. D'autant plus que la pertinence des pratiques des OCASSS réside aussi dans la souplesse de leurs frontières qui leur permettent une certaine adaptabilité en fonction du contexte dans lequel elles s'inscrivent.

Comme pour le travail social, les pratiques d'ACA sont éthiques, critiques et réflexives. Elles s'appuient sur des valeurs de justice sociale, sur la collectivisation d'expériences réflexives, sur la critique sociale et sur l'autocritique. Des allers-retours constants sont donc nécessaires entre les idéaux, la théorie et la pratique pour que l'ACA s'actualise en cohérence avec ses principes fondamentaux de transformation sociale, d'approches citoyennes et de vision globale. La consolidation d'espaces de partage, d'échanges, de réflexion, de recherche et de formation autour des pratiques des OCASSS sont donc des pistes à privilégier de manière continue. Dans le cadre de l'ACA chez les OCASSS nous souhaitons outiller les OCASSS pour prendre du recul vis-à-vis leurs pratiques afin de mieux les reconnaître, les faire reconnaître et les consolider.

Proposition #2 Valoriser au sein de nos milieux, la nature éthique, critique et réflexive de nos approches à travers la consolidation d'espaces de partage, d'échanges, de réflexion, de recherche et de formation en lien avec nos pratiques.

Des pratiques qui méritent d'être davantage reconnues par les décideurs publics, les bailleurs de fonds et par la société en général

Vous avez peut-être eu l'occasion de constater que plusieurs rapprochements sont à faire entre l'ACA et le travail social au niveau de la diversité et de la spécificité de leurs pratiques. Une ressemblance évidente apparaît au niveau de leur nature lorsque l'on compare cet extrait du référentiel de compétence aux principes des critères #6 et #7 de l'ACA⁶.

*“ Par-delà cette diversité des méthodes et modèles ainsi que des milieux de pratique, le Référentiel de compétences devrait permettre aux travailleurs sociaux de se reconnaître par les éléments partagés que sont **l'engagement envers des valeurs fondamentales**, les **façons d'aborder l'analyse des problèmes sociaux et de concevoir et de réaliser l'intervention sociale**. C'est sur cette base permettant de **réaffirmer et d'actualiser cette vision globale et engagée socialement** que l'Ordre a fondé la révision du Référentiel de compétences.⁷ ”*

Ce type de pratiques n'est pas sans comporter de nombreux enjeux, dont certains sont partagés par les OCASSS et le travail social. Nous avons nommé des défis en lien avec l'appropriation et la valorisation de la spécificité des pratiques au sein même des milieux qui les mettent en œuvre. Maintenant, au-delà de ces enjeux de natures plus “internes”, d'autres facteurs viennent compliquer l'actualisation de ces pratiques. En voici quelques-uns;

- Le sous-financement chronique des organismes d'ACA et des services publics;
- La pénurie de personnel, les difficultés à offrir de bonnes conditions de travail ainsi que le roulement des équipes, des CA et des bénévoles, etc.;
- La “culture gestionnaire” ambiante inspirée de la nouvelle gestion publique (NGP) orientée par les principes du libre marché et axée sur la compétition, l'efficacité économique, la mesure de résultats quantitatifs, etc.⁸;
- La difficulté à faire reconnaître les pratiques de nature préventives ou qui ne s'inscrivent pas dans une approche biomédicale de la santé;
- L'ampleur de l'écart entre les idéaux et la pratique;
- Le manque de temps, la surcharge de travail, le sentiment d'urgence ambiant, la difficulté à intervenir en dehors de contextes de crise et à prendre du temps de recul pour réfléchir à ses pratiques;
- La complexité des problèmes sociaux;
- Etc.

À cette liste non exhaustive, s'ajoute la complexité des relations qu'entretiennent les OCASSS avec le gouvernement, comme décideur public et comme bailleur de fonds. Si un décalage de perception est présent au sein des OCASSS par rapport à la spécificité de leurs pratiques, l'incompréhension et le

⁶ #5 poursuivre une mission sociale propre à l'organisme et qui favorise la transformation sociale

#6 faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges axées sur la globalité de la problématique abordée

⁷ OTSTCFQ. « Référentiel de compétences des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux », 2012, p.6.

⁸ Géraldine Bureau, *Manuel de survie à l'intention des intervenantes et des intervenants sociaux québécois*, Montréal, Le RÉCIFS, 2017, p. 16-17.

manque de reconnaissance de celles-ci par le gouvernement demeurent un enjeu de taille. La qualité des liens est toujours à reconstruire et le respect de l'autonomie constamment menacé. À cet effet, il est important que les OCASSS soient capables de se définir par eux-mêmes ainsi que d'affirmer leur identité, s'ils ne veulent pas se laisser définir par les décideurs publics ou par un bailleur de fonds. Cela implique de savoir maintenir une distance nécessaire à leur autonomie vis-à-vis ces derniers. Nous croyons aussi que de faire connaître, reconnaître et mieux comprendre la nature des OCASSS et de leurs pratiques auprès des décideurs publics, des bailleurs de fonds, et plus largement, au sein de la société pourrait être bénéfique. C'est pour soutenir les OCASSS en ce sens que nous développerons certains outils dans le cadre de l'ACA chez les OCASSS.

Proposition #3 Poursuivre le travail de reconnaissance de l'action communautaire autonome et du travail social auprès des décideurs publics, des bailleurs de fonds et de la société en général.

Conclusion

Vous aurez probablement constaté que les propositions apportées dans ce mémoire ne réinventent pas la roue. Elles aspirent plutôt à réitérer la pertinence des fondements du travail social et de l'action communautaire autonome dans ce qu'ils ont en commun. À travers le partage de notre humble expérience entourant l'ACA chez les OCASSS, nous ne cherchons pas à idéaliser l'ACA ou à la présenter comme l'unique contexte d'exercice d'un travail social engagé, bien au contraire. Nous souhaitons surtout souligner l'importance de se rapprocher de l'essentiel pour répondre de manière engagée aux enjeux et aux besoins de la société québécoise. Par "essentiel", nous entendons les fondements communs et spécifiques à nos pratiques d'ACA dans le domaine de la santé et des services sociaux et à nos pratiques en travail social. Nous voulons montrer que, même si elles sont parfois subtiles et difficiles à reconnaître dans leur spécificité, elles sont riches et diversifiées et qu'elles agissent à des niveaux multiples. Nous souhaitons réaffirmer que leurs racines se situent dans notre engagement à agir pour que des personnes, des groupes et des communautés soient des acteurs et des actrices de changement social, avec nos approches citoyennes, notre vision globale et nos valeurs de justice sociale.

À cet effet, nous croyons que la valorisation au sein de nos milieux, de la nature éthique, critique et réflexive de nos approches est nécessaire et que la consolidation d'espaces de partage, d'échanges, de réflexion, de recherche et de formation en lien avec nos pratiques sont des pistes à continuer de privilégier.

Enfin nous encourageons les acteurs et actrices du travail social d'aujourd'hui et de demain à poursuivre le travail de reconnaissance de l'action communautaire autonome et du travail social auprès des décideurs publics, des bailleurs de fonds et de la société en général.